

408

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 408 26 mai 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Jacques Schilt

Oui, il faut sauver Lavaux

Franz Weber aimerait être le Red Adair, le pompier suprême de la protection des sites. Il intervient sur appel et en dernier recours. Son outillage suisse est simple: le lancement d'une initiative populaire, sur base de dramatisation. C'est ainsi que le peuple vaudois est appelé à voter une disposition constitutionnelle du type « assistance à site en danger ».

Faut-il sauver Lavaux ?

Le sujet mérite d'être examiné pour lui-même, sans allergie aux méthodes de F. Weber, sans tentative de le discréditer à partir de son accent ou de son prénom. Ne pas donner dans le genre anti-Franz, comme certains donnent dans le genre anti-Fritz !

Première question. Lavaux mérite-t-il une mention spéciale dans la Constitution? Car ce n'est pas le seul site digne d'intérêt du canton. C'est vrai, Lavaux n'est pas le seul, mais Lavaux est unique. Pourquoi? Parce qu'un paysage fait de vignes, de murs et de pentes est exceptionnellement délicat. Sur un terrain de forte déclivité, la moindre tache se remarque. Une seule villa de 100 mètres carrés suffit à transformer le Dézaley. Les lacs dont le bassin est fortement arborisé n'offrent pas la même fragilité. Voyez les lacs tessinois! Tant bien que mal, les villas accrochées sont camouflées par les arbres. Lavaux est un paysage sans arbres. Il a donc une originalité évidente, au chapitre de l'aménagement du territoire. Ainsi, quand le Conseil d'Etat cherche à noyer le problème en déclarant: pourquoi Lavaux seul et non pas tous les autres sites du canton, et qu'il rédige un texte formel introduisant dans la Constitution une disposition qui figure déjà dans la loi sur les sites, véritable attrape-nigauds baptisé abusivement contre-projet, il ignore délibérément la spécificité du problème viticole.

Preuve « a contrario ». Pourquoi Neuchâtel a-t-il classé toutes les vignes, même à Bevaix ?

Deuxième question. N'est-il pas possible de protéger Lavaux avec les moyens existants ?

Il faut répondre « non ». Quelques exemples.

Riex, commune pourtant modèle, a prévu une petite zone de développement du village en plein vignoble. Un particulier qui n'a rien à voir avec la culture de la vigne a planté... une villa. D'autres pourraient suivre. Il suffit de repérer l'emplacement. C'est une atteinte grave au site.

Villette avait fait un effort méritoire pour classer son vignoble. Mais le projet de construction lié à la protection du vignoble est architecturalement désastreux.

Cully et Grandvaux demeurent le ventre mou de la région.

Dès lors, la conclusion est évidente. Sans une impulsion forte venant du peuple, il y aura encore des dégâts à Lavaux.

Il ne s'agit pas de geler une partie du canton de Vaud; l'initiative a d'ailleurs la sagesse de prévoir que la loi réglera les modalités de la protection. Il s'agit d'en faire une région d'où l'on écarte ceux qui spéculent, ceux qui ne sont pas liés, par leur origine et leur travail à la vie de la région. Pas de dortoirs à Lavaux! Le « oui » s'impose donc.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Horlogerie : Convention collective et expectative; p. 3 : Genève : Un grand magistrat passerait chez les pétroliers - Dans les kiosques : Partis politiques; pp. 4/5 : Point de vue : Energie, économie et écologie - Objectif : une centrale nucléaire de moins - Un premier cap : des lois adéquates; p. 6 : Point de vue : Notules en passant - Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Un peintre; p. 7 : Vaud : Réforme scolaire: un sucre qui ne satisfait pas les parents - Un poème de Georges Haldas; p. 8 : Le débat sur le contrôle des banques a déjà eu lieu.

HORLOGERIE

Convention collective et expectative

On pouvait s'attendre à ce que le renouvellement de la convention collective dans l'horlogerie donne lieu à davantage de remous et de discussions : l'industrie horlogère a tout de même perdu, en deux ans, un tiers de ses postes de travail, que ce soit pour des raisons structurelles ou pour des raisons conjoncturelles ! Le déroulement des opérations a pourtant opposé un démenti formel à ces prévisions « pessimistes » : au milieu du mois de mai, les délégués de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) acceptaient le texte préparé en commission à une très large majorité (108 voix pour la ratification et 11 voix contre) et la Convention patronale horlogère faisait de même « une très forte majorité ».

Du côté de la FTMH, une certaine satisfaction, eu égard surtout à la « percée » convenue sur le point de la réduction de la durée du travail : première étape, le 1er octobre 1977, l'horaire hebdomadaire sera réduit de 44 à 43 heures, avec compensation intégrale du travail.

Du côté patronal, une certaine sérénité : « Même si la convention ne comporte pas de très grands avantages matériels pour nos partenaires sociaux, elle représente une indiscutable promotion » (M. Blaise Clerc, président de la convention patronale à l'Agence télégraphique suisse).

De toute évidence, on est loin du climat d'affrontement de Bulova and Co. ! Tout se passe comme si les « partenaires sociaux » avaient convenu de se replier sur des positions d'attente face à la profonde mutation qui secoue la branche dans son entier.

Voyez par exemple l'évolution de la situation sur le marché de l'emploi (cf. entre autres le « Bulletin horloger », nouveau-né de la FCOM — secrétariat central : Valentin 14, 1004 Lausanne) ! De septembre 1975 à septembre 1976, 7385 tra-

vailleuses et travailleurs ont perdu leur emploi dans l'horlogerie (au total, 21 206 depuis automne 1974). Et cette tendance à la baisse s'était manifestée bien avant le début de ce qu'il est convenu d'appeler la « crise » : en quatre ans, de 1970 à 1974, en pleine période de « prospérité », 13 000 travailleurs avaient perdu leur emploi...

D'autres chiffres sont encore plus impressionnants. Cette baisse générale de l'emploi ne touche pas toutes les catégories de travailleurs de la même façon, avec la même gravité. Ainsi pour la période allant de 1970 à 1976, les « employés » ont-ils été les moins frappés : régression de 11,5 % ; suit la catégorie des « employés de fabrication » : 19,1 % ; puis celle des ouvriers, déjà littéralement amputée de près de la moitié de ses membres : 43,5 % ; et enfin celle du personnel à domicile, en voie de disparition, pourrait-on dire : — 61,3 %. Les femmes, bien sûr, sont les plus touchées : alors qu'elle représentaient en 1974 57,4 % du personnel de l'horlogerie, elles ne sont plus aujourd'hui que le 52,8 %.

Et l'on sait, pour l'avoir analysé dans ces colonnes, que l'avènement de la montre électronique, si il représentera peut-être une porte de secours pour la branche horlogère, ne favorisera certainement pas de reprise sur le marché de l'emploi : peu ou pas de débouchés pour les horlogers qualifiés, ni à une main-d'œuvre trop spécialisée dans un type de production ; multiplication des postes de travail ne demandant qu'une très faible qualification et dont les « bénéficiaires » seront pas conséquent interchangeable, au gré des exigences salariales...

Pas d'immobilisme

A l'évidence, une telle situation impose l'instauration d'une concertation sur un plan beaucoup plus large que celui de la nouvelle convention collective ratifiée par les « partenaires » en cause. Rien à voir avec cette espèce d'immobilisme social garanti par la signature des conventions

collectives dont M. Fritz Halm, président de l'Union centrale des associations patronales, prêchait les vertus à Berne devant les délégués du Forum helveticum. La démonstration de M. Halm en deux points :

1. « Il va de soi que les employeurs ne sauraient souscrire à une relativisation de la paix du travail. Nous considérons la paix du travail absolue comme une contre-prestation des travailleurs en échange de l'adoption de conventions collectives de travail ».

2. « Certains courants syndicalistes demandent qu'au respect absolu de la paix du travail corresponde l'obligation absolue de négocier, pendant toute la durée de validité de la convention, sur tous les points qu'elle règle déjà (...) Nous ne jugeons cette mesure ni raisonnable, ni souhaitable ».

GENEVE

Un grand magistrat passerait chez les pétroliers

Si l'annonce du départ du conseiller radical Henri Schmitt fut une surprise, l'originalité ne fut pas la caractéristique principale des articles qui annoncèrent la chose au bon peuple genevois. En vrac, ce fut l'occasion de mettre en lumière ses dons d'animateur — il aurait insufflé une vie nouvelle au Parti radical en recul — ses capacités de gestionnaire, tout d'abord au sein du Département de justice et police, puis à celui de l'économie publique. Bref, seules la dureté des temps, l'ingratitude des peuples et l'impopularité inévitablement attachée à la fonction de « premier flic » du canton l'avaient empêché d'accéder au Conseil fédéral, en lieu et place du Vaudois Chevallaz. Platitude et grandiloquence ! Ce type de bilan illustre on ne peut mieux une des faiblesses de notre démocratie : l'absence de transparence,

d'évaluation non partisane de l'activité des partis, des magistrats.

Il ne s'agit pas ici de la contradiction classique entre les principes affirmés et les décisions quotidiennes, mais de la valeur d'un magistrat affichée à la tête de son département. Les départements peuvent être des administrations routinières et passives que coiffe la « bonne volonté », voire les péroraisons applaudies de leurs responsables. Ils peuvent être également des entreprises qui répondent aux besoins nouveaux de la collectivité, et qui vont même jusqu'à préparer l'avenir des citoyens. Le magistrat est alors un « manager » — sans allusion aucune à la fonction presque magique de ce mot dans le bagage du chef à la mode — qui parvient à mobiliser une administration (plus lourde que toutes les entreprises privées) et à trouver à l'extérieur les appuis nécessaires. La réalité de cette vertu, l'opinion, les moyens de communication de masse, commencent à l'apprécier dans l'action des membres du Conseil fédéral. Changement de perspectives : au plan cantonal et communal, les magistrats sont tous mis sur le même pied, ceux qui passent leur législature à assurer leur réélection dans les soupers d'associations ou au milieu de leurs troupes cantonales, les lanceurs de grandes idées (réalisées le moins souvent possible), et ceux qui construisent, qui avancent. En fait, une légère priorité est accordée aux beaux parleurs, qu'ils soient de droite ou de gauche. Au total, une fois élu, un magistrat est tabou.

M. Schmitt est un exemple parfait d'une catégorie de magistrats chère au radicalisme genevois. Tout entier occupé à soigner sa popularité, à voyager de Pékin à Riad, il avait bien d'autres choses à faire qu'à s'occuper de ses services (les mauvaises langues prétendent que certains cadres du Département de justice et police eurent quelques difficultés à assimiler le rythme de travail — fort différent — de son successeur, le démocrate Fontanet).

Dans son premier département, il manifeste une forte propension à laisser les choses aller dans les

ornières, les culs-de-sac et les modes de l'époque : priorité à la voiture privée, sophistication des équipements policiers et lutte contre les gauchistes.

Le temps d'un rapport

Au Département de l'« économie publique » (dénomination qu'il substitue à celle de Département du commerce, de l'industrie et du travail, jugée par trop désuète), ses grands projets de politique économique durent le temps d'un rapport : l'Office pour la promotion de l'industrie genevoise fonctionne dans la mesure où il dépend des très dynamiques petits industriels en métallurgie; pour le reste, les entreprises continuent à quitter Genève sans en informer qui-que ce soit au préalable, et surtout pas le Conseil d'Etat; et par ailleurs, le gouvernement n'a jamais tenté de se donner les moyens de ses ambitions, par exemple un fonds régional d'investissement (DP 366).

Il n'empêche : M. Schmitt fut un grand conseiller d'Etat. Et tant pis pour les Chambres fédérales qui n'ont pas su reconnaître la véritable stature de celui que les pétroliers de l'OPEP ont, semble-t-il, engagé.

DANS LES KIOSQUES

Partis politiques

Admettons que les secrétariats des partis et les instituts de science politique classent toutes les informations qui paraissent dans la presse sur la vie interne des partis politiques! Pour notre compte, nous avons simplement relevé les quelques informations suivantes dans la presse allemande :

— *L'UDC bernoise a décidé (avec effet déjà à la fin de cette législature) de limiter à seize ans la durée d'un mandat de conseiller national ou de député au Grand Conseil. Quatre conseillers na-*

tionaux, dont un est en fonction depuis 1947, et cinq députés au Grand Conseil ne pourront plus se représenter aux suffrages populaires. L'UDC suisse, qui essaye de renforcer son implantation, compte actuellement des sections dans quatorze cantons, dont les cantons de Vaud (PAI) et de Fribourg (PAI).

— *Le Parti évangélique populaire, dont les trois élus au Conseil national forment un groupe parlementaire avec les libéraux, est inconnu en Suisse romande. Il compte actuellement quarante-deux députés dans divers grands conseils et cent quarante et un membres de conseils communaux. Selon une enquête, les trois quarts des élus appartiennent à des églises nationales et un quart à des églises libres. La moitié de ces derniers sont des méthodistes.*

Scission aux POCH

— *Pour la première fois depuis la fondation des Organisations progressistes (POCH), une scission a été enregistrée à Bâle. Il semble que la discipline interne soit le motif principal de cette scission. A cette occasion, la presse a annoncé que des conversations sont en cours à Bâle entre les POCH et le Parti du travail afin d'aboutir, peut-être, à une fusion des deux partis qui travaillent très souvent ensemble.*

— *Au Tessin, le PSA (Parti socialiste autonome) et la LMR comptaient parmi les invités au congrès du Parti du travail de ce canton.*

— *La cinquième section des Jusos (Jeunes socialistes) du canton de Berne a été fondée à Langenthal.*

— *Dans la « Thurgauer AZ », le rédacteur Josef Rickenbach se plaint des mots d'ordre adoptés pour le 12 juin par certains partis cantonaux qui ne tiennent pas compte des positions adoptées démocratiquement par les congrès nationaux : « Des mots d'ordre clairs ne devraient pas seulement se trouver dans les programmes électoraux; ils seraient encore plus nécessaires dans la politique de tous les jours ».*

Energie, économie et écologie

Selon une remarque de J.A. Hanson¹, les mots économie et écologie ont la même racine grecque « eco » signifiant domicile. L'économie est le processus par lequel on gère et maintient en bon état le domicile restreint de l'homme (ce qui n'implique pas forcément que ce domicile doit prendre des dimensions énormes). L'écologie vise à faire la même chose à l'échelle de la nature. Ce dernier concept est d'origine plus récente. Tant que l'économie gardait des dimensions raisonnables, l'écologie se faisait toute seule, la nature et ses cycles n'étant pas trop gravement perturbés. Il n'en est plus de même aujourd'hui, car on a interprété le concept économie comme devant inclure une croissance démesurée du domicile humain.

Il est évident que l'écologie doit avoir la priorité sur l'économie, puisque la conservation de la nature est un préalable à l'existence de l'espèce humaine. On en est venu cependant à inverser les priorités. A la place d'être en harmonie, l'économie et l'écologie sont en compétition. La comptabilité que l'on trouve saine pour l'économie, on oublie, ou refuse de l'appliquer à l'écologie. Comme si l'argent était capable de racheter les dégradations naturelles (comment recréer une espèce disparue avec de l'argent ?). Il est devenu indispensable de fixer à l'économie des limites précises et, dans tous les cas où il y a conflit d'intérêts, de subordonner les besoins de l'économie aux impératifs de l'écologie. L'énergie est le moteur de l'expansion économique. Cette énergie est prélevée aujourd'hui presque uniquement sur des ressources finies (pétrole, charbon, uranium). Comme nous n'appliquons pas nos critères économiques au monde

de l'écologie (la nature) dont nous tirons ces ressources, nous avons oublié de calculer une dépréciation pour ce capital de ressources, que nous dilapidons sans possibilité de reconstitution. Nous n'avons compté que les frais de production et de distribution et avons ainsi, pendant de nombreuses années, cru stupidement que cette énergie était bon marché. Encore aujourd'hui, lorsqu'on calcule la rentabilité d'une installation de chauffage solaire, on applique la dépréciation unilatéralement aux seuls composants fabriqués par l'homme (collecteurs, échangeur, etc.) et pas au capital pétrole que la nature a constitué. C'est sur la base de ce genre de calcul faussé que nombre d'architectes « démontrent » que le chauffage solaire n'est pas rentable. Leur obnubilation pour le profit financier les a rendus incapables de mettre dans la balance les poids corrects.

De fait, il n'y a pas d'autre alternative que de reconnaître que l'expansion économique doit cesser. Cela implique un changement important de nos critères d'appréciation.

Au lieu de nous demander comment nous pourrions subvenir à une hypothétique augmentation de la consommation d'énergie (que nos sociétés de production persistent à présenter comme inéluctable), nous devons d'abord chercher à réduire notre consommation actuelle au minimum vraiment indispensable : réduction du gaspillage, augmentation des rendements.

Puis nous devons essayer de produire ce besoin réel restant uniquement à partir de ressources renouvelables : rayonnement solaire, biogaz, bois, vents, rivières et chutes d'eau. L'exploitation bien conçue de ces ressources nous permettra de maintenir d'ailleurs un confort tout à fait acceptable. Il y a dans cet effort une quantité énorme de travail intéressant disponible pour de nombreuses années. Un travail qui fera usage de la technologie moderne, qui favorisera l'invention et peut-être aussi la collaboration entre voisins. Il n'y a strictement aucune raison pour que cette façon de faire, rendue de toute manière nécessaire par les impératifs de survie, soit moins agréable que la course au profit actuelle.

La période de transition risque cependant d'être douloureuse pour quelques-uns, car une certaine réduction des inégalités semble être un corollaire inévitable de la réduction du gaspillage.

Mais n'est-il pas possible, même à celui qui a fait profession d'homme riche dans la société déséquilibrée actuelle, de se convertir sans chagrin à un mode de vie moins dispendieux ? Cela devrait être d'autant plus facile que le standing ne se mesurera plus, comme aujourd'hui, à la surconsommation et au gaspillage, mais à l'efficacité avec laquelle on saura gérer sa maison. L'économie au sens étymologique du terme.

P. Lehmann

Objectif: une centrale nucléaire de moins

Sous le signe des économies d'énergie, les projets, les études les plus diverses se multiplient. Même si les résultats pratiques de cette quête ne sont pas encore évidents, le mouvement est à saluer. Et le chef du Département des transports, des communications et de l'énergie ne vient-il pas de recommander aux cantons « d'examiner avec bienveillance les demandes d'installation de capteurs solaires » ? Cette prise de position — inimaginable il y a seulement quelques années — aura

à coup sûr encouragé les chercheurs de tout poil en quête de sources d'énergie alternative. Mais cette effervescence ne fait-elle pas oublier les installations existantes ? Fonctionnent-elles à leur rendement maximum ? Alors même qu'il n'a pas encore franchi les limites des enceintes parlementaires (postulat Pedrazzini, question Oehen, mars 1977), le débat mérite quelque publicité. Soit, en Suisse, quelque 550 centrales hydro-électriques, une puissance installée totale d'environ

¹ J.A. Hanson : « Towards an Ecologically-based Economic Philosophy ». *Environmental Conservation* 4, p. 3 (1977).

ron 10 000 MW. Une centaine de ces centrales, construites au début du siècle, n'ont jamais été modernisées depuis leur mise en exploitation, et leur rendement est, à dimensions égales, plus faible que les installations récentes. Or il semble bien que l'évolution de la technique, en particulier dans la construction des turbines, permettrait de porter le rendement global de 78 % à plus de 90 %. Particulièrement visées, les installations des usines au fil de l'eau aménagées sur le Rhin, l'Aar, la Reuss et le Rhône.

Et le conseiller national Pedrazzini d'ajouter : « Des recherches faites par l'industrie, dont les résultats ont été communiqués à la commission fédérale de la conception globale de l'énergie, il ressort que le renouvellement de l'équipement électromécanique d'anciennes centrales permettrait d'obtenir un accroissement de la production hydro-électrique d'environ 2500 GWh. Compte tenu des 30 milliards de kWh produits hydrauliquement pendant l'année hydraulique 1974-1975, cela signifie une augmentation de 8,5 % ou d'approximativement 6 % de la consommation totale d'énergie électrique de la Suisse en 1974 ».

Une autre estimation : selon un rapport de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, une centrale nucléaire de 1000 mégawatts fournit environ 7 milliards de kWh par année; la production d'énergie supplémentaire possible grâce à la modernisation et à l'aménagement des usines existantes correspond donc approximativement à celle d'une centrale nucléaire d'une puissance de 300 mégawatts environ, soit Mühleberg, Beznau I ou II.

Même si le coût final de l'électricité devait en être augmenté (ce que laisse entendre le Conseil fédéral dans sa réponse à M. Oehen), on admettra que le jeu en vaut la chandelle.

On pourra s'étonner, dans ces conditions, du relatif immobilisme qui règne dans ce secteur. L'explication en est simple. La législation en vigueur est ainsi conçue que les cantons, qui exercent leur souveraineté sur les eaux et accordent les concessions d'exploitation des installations en question,

ne sont pas tenus, en cas de non-renouvellement d'une concession, de « prendre pleinement en considération » les travaux d'aménagement exécutés. D'où le peu d'empressement des sociétés exploitantes (en Suisse, à raison de 75 à 80 %, des sociétés de droit public) à investir, c'est-à-dire à accroître la valeur de leurs installations peu avant l'échéance de la concession. D'où une tendance, qui s'accorde fort mal, il faut le dire, avec les efforts entrepris pour réduire notre dépendance énergétique à l'égard de l'étranger, à jouir des droits acquis le plus longtemps possible.

Reste un enjeu majeur : l'utilisation rationnelle des forces hydrauliques. Là, le Conseil fédéral est compétent et apte à prendre les mesures qui s'imposent. Pour le plus grand bénéfice — est-il besoin de le souligner ? — de l'industrie suisse des machines qui ne pouvait manquer ce rendez-vous du commerce des turbines et de l'écologie bien comprise.

Un premier cap : des lois adéquates

Même s'il reste en contradiction flagrante avec le mode de vie de la majorité, le thème des « économies d'énergie » acquiert petit à petit droit de cité. C'est ainsi qu'a vu le jour, au milieu du mois d'avril (dépôt des listes jusqu'au 14 juillet), en terre vaudoise, une initiative sur le sujet. On ne dira pas que les perspectives électorales soient totalement absentes de l'entreprise, mais il est évident que la tentative est à appuyer.

Objectif : « Le canton de Vaud a donné récemment des instructions en ce qui concerne les économies d'énergie dans le cadre de l'administration; il faut que les économies d'énergie deviennent une réalité dans tous les domaines où cela est possible ».

Significatif : parmi les initiateurs, un seul parti politique, et parmi les moins considérables du canton, le Groupement pour la protection de l'en-

vironnement (GPE), associé pour l'occasion avec l'Institut de la Vie, le Casak, la section vaudoise de la Fédération romande des consommateurs, la Société pour la sauvegarde du patrimoine Yverdon, des Bellerins qui s'interrogent.

Manifestement, cette initiative n'est qu'un premier pas, même si, dans les considérants, on publie des jugements de portée générale sur l'économie (notamment, « les sources traditionnelles d'énergie sont limitées, le mythe d'une production et d'une consommation d'énergie toujours croissantes est détruit ») : on demande aux autorités cantonales d'élaborer, dans le cadre de leurs compétences et dans les meilleurs délais, « toutes dispositions légales et réglementaires utiles à la prévention du gaspillage de l'énergie et à des modes d'utilisation de l'énergie aussi rationnels que possible ».

Un travail considérable restera donc à mener à bien si le texte était accepté par le peuple. Et ce, dans les secteurs signalés par les auteurs de l'initiative : l'isolation thermique des bâtiments nouveaux et existants, l'énergie solaire et « autres énergies non polluantes », la politique des transports et communications, l'installation d'appareils de conditionnement d'air, de « rideaux d'air chaud » et de chauffage dit « tout électrique » (là, une autorisation ne devrait être accordée que lorsque les circonstances la rendent manifestement nécessaire).

On mesure le chemin à parcourir encore, ne fût-ce que pour aboutir à un projet de loi, tel qu'il a été mis au point ces derniers mois à Genève dans le même secteur :

Loi sur les constructions et les installations diverses (art. 197 A, nouveau). « Lors de nouvelles constructions, des mesures sont prises afin de réduire les déperditions d'énergie. A cet effet, l'enveloppe extérieure des constructions neuves, régulièrement chauffées, doit présenter une isolation et une inertie thermique adéquates. En cas de transformation ou de rénovation complète d'un immeuble existant, des mesures visant à économiser l'énergie doivent être prises, lorsqu'elles peuvent se justifier économiquement ».

POINT DE VUE

Notules en passant

Je ne résiste pas au plaisir de citer :

« ... Mais que font-ils en réalité ? Dans la plupart des cas, il n'est pas du tout évident qu'ils fassent grand-chose dans ces groupes. Ils sont à l'intérieur du groupe, et c'est tout. Etre membre du groupe est leur seule récompense même s'ils n'en tirent que des parolotes sans intérêt ou beaucoup de fumée. Le groupe n'est souvent qu'une fin en soi et semble n'exister que pour satisfaire le besoin de s'affubler des insignes très élaborés de son rang; pour s'organiser selon toutel une hiérarchie complexe de statuts et de règles; pour manger et boire ensemble; pour faire du bruit et parader; pour en mettre plein la vue aux camarades du groupe ou aux autres groupes organisés de façon similaire, à l'occasion d'activités absolument inutiles; pour élire les nouveaux membres et les initier; pour protéger les secrets et renforcer le loyalisme; ou pour exclure totalement les femmes ou pour ne les admettre que dans des circonstances particulière (qui servent ensuite à renforcer leur exclusion); et, par-dessus tout, pour être simplement ensemble, pour faire des choses en tant que groupe distinct, très différencié des autres groupes (...) ».

Je connais un *Grand Conseil* qui correspond étrangement à la description ci-dessus, tirée de « L'animal impérial », de R. Fox et L. Tiger. (Coll. Réponses. Ed. Laffont, p. 150). Evidemment, un Parlement, c'est d'abord un endroit où l'on parle, parle, parle parle. Ensuite, il faut bien trouver, ailleurs, des personnes qui, prenant des décisions, font bouillir la marmite.

* * *

A lire, si l'on veut gâcher ses vacances, se faire peur pour pas trop cher, disposer d'un bon

sujet de conversation : « *La Terre sans arbres - La destruction des sols à l'échelle mondiale* ». (Ed. Laffont). L'auteur, Erik P. Eckholm, est très honorablement connu.

Cette divertissante lecture peut être complétée par celle du rapport de Amiet, Surber et Kobert intitulé modestement « *Le problème des friches en Suisse* » (Institut fédéral de recherches ofrestières — 8093 Birmensdorf, 15 francs). Conclusion : l'agriculture manque de bras. Pour le moment...

A noter, dans la même lancée : CERES, Revue de la FAO, a supprimé la publicité dans ses pages... Enfin. Bravo ! Ce n'est pas demain que « Le Sillon romand » et « Terre romande » en feront autant.

* * *

Parution d'une excellente et méritoire étude, menée par deux jeunes Neuchâtelois : « *Etude d'un produit de grande consommation : le papier* » (Nicolas Maire, XXII Cantons 49, 2300 La Chaux-de-Fonds. 7 francs). Il s'agit, à ma connaissance, de la première étude complète de la consommation du papier et de ses conséquences à long terme. Tiens ! Les associations de consommateurs feraient bien d'en commander tout de suite une centaine d'exemplaires. Et l'administration fédérale, et le CERN... enfin quoi, tout le monde.

* * *

Si vous en avez ras le bol des gens qui annoncent des catastrophes, lisez don « Science-Fiction Magazine ». C'est très bien. Ou les œuvres de saint Augustin. *C'est encore mieux.*

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un peintre

« J'ai heurté, savez-vous, d'incroyables Florides », disait Rimbaud. Eh bien moi, j'ai vu mieux : à Genève, l'exposition d'un peintre qui peignait... — *Compose yourself*... Remettez-vous, Cornuz... Vous ne voulez pas dire : un peintre qui peignait sur de la toile...

— Mais si ! sur de la toile !

— Avec des pinceaux, de la couleur; de l'huile peut-être — vous ne voulez pas insinuer qu'il employait de l'huile ?

— C'est comme je vous le dis : de l'huile !

— De l'huile ?! Et pas de plexiglas ? Pas de papier d'emballage où il aurait noté ses repas, ses menus...

— Il peignait !

— Le malheureux ! Pas de brouette vietnamienne, comme à Venise ? Pas d'enfant mongol, comme à Venise encore ? Ou tout au moins de photos d'enfant mongol ?

— Il peignait !

— Vous ne voulez tout de même pas dire qu'il exposait des peintures de cheval ?

— Hélas, j'en ai peur.

— Mais c'est un Cro-Magnon, votre type, un dinosaure, un précambrien. Voyons : pas même le plus petit agrandissement de vieillarde nue, comme à l'exposition des Bourses fédérales, à Lausanne ?

— Il n'a jamais eu de bourse, à ma connaissance !

— Je le crois volontiers ! Et le nom, s'il vous plaît, de ce Néanderthal, petit bourgeois fasciste ou anar vendu à Moscou ? — mais non, vous ne savez pas son nom... Il se sera dissimulé dans l'anonymat...

— Pas du tout ! Il s'appelle Jean-François Liègme (cousin, vous savez, de l'écrivain-homme de théâtre), il expose à la Galerie Moos — et avec un cynisme révoltant, il introduit son exposition par le moyen d'une page de présentation... — remarquez, à Venise, il y avait de nombreux

artistes qui n'exposaient rien et présentaient ce rien par des dizaines, voire des centaines de pages explicatives ! — dans laquelle il écrit (je cite) :

« Je croise et reconnais la contestation légitime, souvent fanatique de l'art du moment qui dénonce certaines de nos faces sinistres et suicidaires. Art réduit, parfois bouffon simplet, mais qui use de tous les moyens techniques offerts : mass media, photographie, gribouillis provocants, textes étirés, audio-visuel, etc.

» Mais marchant en sens contraire, de mon côté je m'occupe de la survie de mon jardin et de mes broussailles (...). »

* * *

... A part quoi, une institutrice suisse allemande se voit menacée de perdre sa place, parce qu'elle avait proposé à ses élèves la lecture d'un livre de Diggelmann — pour les enfants !

J. C.

VAUD

Réforme scolaire : un sucre qui ne satisfait pas les parents

Un récent numéro de « Perspectives », le bulletin d'information du Département de l'instruction publique vaudois, présentait un aperçu de ce que doit être, à partir de 1978, la quatrième année « rénovée ». En mai 1975, le chef du DIP, le radical Junod, avait dû, pour faire accepter sa décision de retarder d'une année l'âge d'entrée au collège sans introduction d'une première étape de la réforme, s'engager à apporter à la quatrième année plus de modifications qu'il ne l'avait d'abord prévu. A lire les intentions de ceux qui ont préparé les programmes de français et des branches d'éveil (histoire, géographie, sciences), cette quatrième année paraît devoir être assez profondément renouvelée. Si leurs projets passent dans les faits, au prix d'un effort important des institu-

teurs qui acceptent recyclages sur recyclages, cette quatrième rénovée risque ainsi d'être conforme aux promesses faites.

On ne peut en dire autant en ce qui concerne l'examen d'admission dans les collèges, dont on murmure maintenant qu'il sera maintenu. Le chef du DIP avait pourtant déclaré qu'il constituait « une méthode de sélection difficilement acceptable puisqu'elle se fonde sur des épreuves dites ponctuelles étalées sur trois demi-journées ».

Les points d'interrogation sont toujours aussi nombreux qu'en 1975 : comment les maîtres secondaires pourront-ils donner valablement, après six ou sept mois, un conseil d'orientation entre les différentes sections (latine, scientifique, moderne, générale) ? Après plus de quinze ans d'études, une première étape de la réforme sera-t-elle enfin introduite, qui substituerait une véritable orientation à la sélection précoce, qui apporterait des modifications importantes au contenu et aux méthodes d'enseignement ?

Regrettant l'excessive longueur du « temps d'arrêt » décidé par le Grand Conseil, ainsi que l'absence de toute assurance quant au sens dans lequel la réforme scolaire sera reprise et quant à son calendrier, l'Association vaudoise des parents d'élèves lance une pétition qu'elle se propose de déposer avant l'été. Les parents se déclarent opposés à une sélection qui décide dès l'âge de dix à onze ans de l'avenir scolaire des enfants et partisans d'une orientation progressive des enfants; ils demandent que les principes qu'ils défendent soient introduits le plus rapidement possible dans la législation scolaire vaudoise.

Cette pétition n'est pas le premier signe du malaise de plus en plus manifeste face à la volonté des milieux de droite de maintenir en l'état un système très sélectif. En janvier 1975, plus de trois cents maîtres primaires et secondaires avaient signé un appel dans lequel ils exprimaient « leur très vive inquiétude quant au sort de l'école vaudoise » et par lequel ils demandaient que « reprennent les efforts en vue d'une réelle rénovation de l'enseignement ».

Avant les débats du Grand Conseil du mois de mai 1975, l'Association des parents d'élèves avait déjà défendu le principe de l'extension rapide de la réforme en organisant de nombreuses conférences dans la plupart des villes du canton. Elle franchit maintenant un nouveau pas en lançant cette pétition (on peut obtenir des listes auprès du comité cantonal de l'APE, av. Rumine 2 à Lausanne, tél. 26 65 41). Celle-ci suffira-t-elle pour faire comprendre à l'Entente des droites que beaucoup de parents souhaitent une profonde et rapide transformation du système scolaire ?

Pigeons

Il pleut

Les cafés ce matin
sont des gouttes

de sang noir

Et j'épelle un passé

qui me fuit Une épée

me traverse le corps

J'écoute les fontaines

mais l'enfance est en moi

comme une île

dont je suis parmi vous

l'exilé de toujours

et cet homme attentif

à la voix des pigeons

qui recourent

le manteau déchiré

de ma vie

Georges Haldas

Le débat sur le contrôle des banques a déjà eu lieu

Le plus inquiétant, dans la perspective d'un débat national sur le contrôle des banques, tel que semble le vouloir le Parti socialiste suisse, est que ce débat, précisément, a déjà eu lieu... au moins dans le cadre plus restreint des Chambres fédérales !

Voyez, par exemple, la motion Ziegler du 4 juin 1971, sur le « contrôle public des banques d'affaires » (signée à l'époque par vingt et un conseillers socialistes).

A l'époque, le texte avait été placé sous le signe d'une solution au problème du logement, mais son objectif était plus général. Qu'on en juge par sa conclusion : « Le Conseil fédéral est invité à examiner les différentes solutions légales possibles permettant l'instauration d'un contrôle public minimum sur la politique d'investissement et de gestion des grandes banques d'affaires de Suisse et à soumettre dans les meilleurs délais un projet d'arrêté en Suisse ». A la clef, le parallèle suédois : « Plusieurs Etats dont le système économique et politique est voisin du nôtre ont déjà trouvé une riposte : selon la loi suédoise de décembre 1970, le gouvernement de ce pays nomme des administrateurs (en nombre variable, au prorata du chiffre d'affaires) dans les différents conseils des banques. Ces administrateurs veillent à l'utilisation des fonds de la banque dans l'intérêt général de la population ».

Inutile, probablement, de rappeler que cette motion avait été balayée au vote : 35 voix « pour » et 108 « contre ». Comme du reste ont été rejetées toutes les propositions de la gauche helvétique allant dans le même sens et soumises au Conseil fédéral depuis lors, telle cette motion de janvier 1975 sur la « protection des petits épargnants et investisseurs », telle cette « question ordinaire » de décembre 1974 sur la « surveillance des banques », tel ce postulat (Hubacher) de mars 1973 sur « le contrôle des grandes banques ».

Le plus intéressant, et le plus inquiétant toujours, est de suivre les débats qui virent l'anéantisse-

ment des arguments présentés par les socialistes. Revenons à cette fameuse motion Ziegler de juin 1971. C'est le conseiller fédéral Celio qui répond au parlementaire genevois. Ses arguments ont été repris, presque systématiquement ici et là, à de nombreuses occasions, par les adversaires d'un contrôle des banques. On peut craindre qu'il en soit de même encore aujourd'hui, malgré la révélation des failles du système apparues au grand jour. C'est donc sur ces différents points que la gauche devra faire des propositions concrètes.

A l'époque, les propositions de Ziegler avaient déclenché un véritable tir de barrage de la droite helvétique, notamment à travers la presse de la haute finance, acharnée surtout à démontrer que le système bancaire en Suisse est tellement diversifié, tellement compliqué, qu'on ne peut y introduire un contrôle public. Le conseiller fédéral Celio, de son côté, avait souligné les points suivants, qui avaient emporté l'adhésion de l'assemblée (le Vaudois Mugny n'avait pas été le moins violent à soutenir qu'« il n'appartient pas à l'autorité politique de contrôler la gestion d'une autorité commerciale quelle qu'elle soit ») :

Toujours les mêmes arguments

— Contrôle et économie libérale : « Il est incontestable qu'en régime d'économie libérale, le système bancaire occupe une position-clef et qu'une surveillance de la part des pouvoirs publics est nécessaire surtout si l'Etat tient à sauvegarder l'économie de marché. Il est par ailleurs exact que le processus de concentration — qui affecte également la banque — aboutit à son tour à une concentration du pouvoir économique qui appelle un renforcement du contrôle public. Toutefois, la loi révisée (entrée en vigueur le 1er juillet 1971. Réd.) sur les banques tient compte de cette évolution ».

— Contrôle et complexité du système bancaire : « L'instauration d'un contrôle public échouerait déjà, dans la pratique, parce qu'en raison du

nombre des banques et de l'ampleur de leur activité, on se heurterait à des difficultés préjudiciables aux besoins financiers de l'économie. La Confédération ne dispose pas du personnel à même de mener cette tâche à bien... »

— Contrôle et responsabilité de l'Etat : « Le Conseil fédéral doit refuser, pour des raisons de principe, d'assumer, ne serait-ce qu'une part de responsabilité dans la politique d'investissement et de gestion des banques et partant dans les éventuelles erreurs d'investissement et les pertes des entreprises. Le régime actuel définit bien la responsabilité envers l'opinion publique, les créanciers et les actionnaires. Alors que si l'on entrerait dans les vues du motionnaire, les banques seraient soumises à une double gestion inspirée d'objectifs différents : une gestion commerciale assumée par les organes privés de la société et une gestion politique de l'Etat. Les pouvoirs publics devraient ainsi, par la force des choses, assumer la responsabilité envers les actionnaires et les créanciers de l'établissement ».

Contrôle et hiérarchie bancaire. Là, M. Celio se fait encore plus mordant : « Les représentants de l'intérêt public devraient s'opposer à l'octroi de certains crédits à l'étranger pour permettre d'octroyer des crédits en Suisse. Vous n'arriveriez jamais à contrôler la gestion des banques de cette façon. Vous n'y arriveriez pas, car ces problèmes ne sont pas discutés au conseil d'administration, mais ils sont de la compétence de la direction. D'après votre système, Monsieur Ziegler, vous ne pouvez pas avoir seulement une double gestion au conseil d'administration; vous devriez avoir une double gestion aussi à la direction, depuis le grand patron jusqu'au responsable des petits crédits... Vous paralyseriez le système bancaire, de sorte que les « capitalistes » ne feraient plus d'affaires, mais les gens qui ont besoin de crédits n'en recevraient pas non plus. Il n'y a pas de meilleure méthode pour paralyser tout le système bancaire dans le cadre de notre système économique ». Et les parlementaires bourgeois de voter comme un seul homme.